

# MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 SEPTEMBRE 2020**

**PRÉSENTS**: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. ASSOGBA Guillaume, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. CROZIER Bernard (Pouvoir à M. François DUMONT), M. CŒUR Sébastien (Pouvoir à M. TOINON Alain).

**EXCUSÉ** : M. DUMAS Jean-François.

**Secrétaire élue** : Mme DOLBAU Marie-Noëlle.

Ajout points à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux bibliothèque : avenants plus-values.

### **1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne Mme DOLBAU Marie-Noëlle comme secrétaire de séance.

### **2. DÉLIBÉRATIONS**

#### **2.1 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCMDL (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS ET LA COMMUNE DE MARINGES « RESEAU DES BIBLIOTHEQUES, LOGICIEL COMMUN ET MUTUALISATION D'UN COORDINATEUR ».**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

La Commune ayant rejoint la CCMDL en janvier 2018, elle a souhaité que sa bibliothèque intègre le réseau. Cette mise en réseau va bénéficier à l'ensemble des usagers et lecteurs de sa bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun.

Elle va aussi bénéficier aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein.

Un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL le 12 juin 2017. Le logiciel DECALOG est en service depuis le 27 juin 2017.

Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité de conventionner avec la CCMDL et dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de convention

Il expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends, la fin de la convention.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Où l'exposé de Monsieur le maire, Vu le projet de Convention, et après en avoir délibéré,**

1. Approuve la convention avec ces objectifs et engagements.
2. Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.
3. Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **2.2 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'ajustements de crédits sur le budget général de la commune. L'opération 192 « Travaux mairie annexe » (nouvelle bibliothèque) n'est pas assez approvisionnée.

A cet effet, il convient de faire la décision modificative suivante :

	<b>CHAPITRE</b>	<b>Article</b>	<b>opération</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Dépense Investissement</b>	<b>23</b>	<b>2315</b>	<b>210</b>	<b>-12 000 €</b>
<b>Dépense Investissement</b>	<b>23</b>	<b>2313</b>	<b>192</b>	<b>12 000 €</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative présentée ci-dessus,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **2.3 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION MJC – Les « Festivales » de maringes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la participation de l'association MJC de Maringes dans le cadre de l'organisation des « Festivales » de Maringes au stade de Maringes le 18 juillet 2020. Il propose de verser en contrepartie une subvention d'un montant de 850 €.

Le conseil Municipal, après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 850 € à l'association MJC de Maringes,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2.4 PROGRAMME VOIRIES : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020/05.01 retenant la proposition de maîtrise d'œuvre de Monsieur Laurent Richard pour le projet de réaménagement des voiries communales « Chemin de la Chapelle », « Rue de la Forge », « Impasse de la Dimanchée », « Chemin de Lairat » et le délaissé de la RD1089 au lieu dit la Rate.

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offre public à la concurrence pour ces programmes de voirie a été lancé le 30 juillet 2020 sous la forme de procédure adaptée ouverte.

Monsieur le Maire présente le résultat du marché et précise qu'après négociation, la tranche ferme des programmes voiries 2018, 2019 et 2020 s'élève à 70 256.80 €HT.

Il propose de retenir l'entreprise la moins disante sur la base de la tranche ferme du programme voirie : TP Lacassagne pour un montant de 70 256.80 €HT.

Il propose, sous réserve que le montant des travaux ne dépasse pas l'enveloppe allouée pour les programmes voiries 2019 et 2020, de retenir l'option 2 correspondant à la connexion du réseau EP impasse de la Chapelle sur la Départementale D103 pour un montant de 8 455.60 €HT et l'option 3 correspondant au délaissé de la Rate pour un montant de 9 560 €HT.

Le Conseil Municipal, après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE de retenir l'entreprise TP Lacassagne pour le réaménagement de l'ensemble de ces voiries pour un montant de 70256.80 € HT correspondant à la Tranche ferme du programme voiries,

RETIENT l'entreprise TP Lacassagne, sous réserve que l'enveloppe allouée au programme voirie 2019 et 2020 soit suffisante, pour l'option 2 « Connexion du réseau EP Impasse de la Chapelle sur la D103 pour un montant de 8 455.60 €HT et l'option 3 « Carrefour de la Rate » pour un montant de 9 560 €HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom de la commune de Maringes, ledit marché,

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à 13 voix pour et une abstention.**

## **2.5 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR COMMERCES ASSUJETTI A LA TVA**

Monsieur la Maire rappelle la délibération approuvant l'acquisition anticipée du bâtiment cadastré AE319 (auberge du Mottet) au prix de 205 000 €.

Monsieur le Maire propose de créer un budget annexe à celui de la commune. Ainsi, ce budget annexe permettrait à la collectivité de distinguer les opérations consacrées aux commerces (achat, travaux et subventions), et aussi un meilleur suivi de l'activité commerciale à venir.

Ce budget sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un budget annexe dénommé « Commerces », dès 2020, assujetti à la TVA,

AUTORISE le maire à effectuer toutes déclarations auprès de l'administration fiscale,

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2.6 BÂTIMENT BIBLIOTHEQUE : AVENANTS PLUS VALUES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des avenants devant intervenir entre la commune et les différentes entreprises dans le cadre du marché des travaux :

**Lot 2 CHARPENTE (entreprise CP menuiserie)**

- Modification et reprise de la couverture suite à pose de vélux : + 278.99 €HT

**Lot 4 MENUISERIE INTERIEURE (entreprise CP Menuiserie) :**

- Encadrement vélux, cylindre sur organigramme, cylindre électronique porte + 405.82 €HT
- Mobilier pour accueil + 1274.04 €HT

**Lot 5 PLATRERIE PEINTURE (entreprise Lardy) :**

- Huile pour sous face du solivage Mezzanine : + 731.25 €HT

**Lot 7 ELECTRICITE (entreprise Noally) :**

- Modifications lumineuses : + 1880 €HT

Il présente le bilan financier de l'opération « Aménagement d'une bibliothèque dans l'ancienne mairie de Maringes » :

N°du lot concerné	Entreprises	Montant du marché En HT	Avenants
1- Gros œuvre- Démolitions	SARL BENY	4 920 €	
2- Charpente couverture	SARL CP MENUISERIE	5966.70 €	+ 278.99 €
3- Menuiseries extérieures	SARL CP MENUISERIE	10 342 €	
4- Menuiseries intérieures	SARL CP MENUISERIE	10 721.50 €	+ 405.82 € + 1274.04 €
5- Plâtrerie peinture	ETS LARDY SAS	19 286.65 €	731.25 €
6- Carrelage faïence	SASU ARCHIMBAUD CONSTRUCTION	5 099.90 €	
7- Electricité	ETABLISSEMENTS NOALLY SARL	5 302.50 €	+1880 €
8- Plomberie chauffage	ENTREPRISE LORNAGE FRERES SARL	5 115.00 €	
<b>Total :</b>		<b>66 754.25€</b>	<b>4 570.10 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des avenants de plus-values tels que stipulés ci-dessus.

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3. DECISIONS PRISES PAR DÉLÉGATIONS**

Sans objet.

### **4. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

CULTURE ET EVENEMENTS :

Bibliothèque : Le déménagement de la bibliothèque dans les nouveaux locaux se fera à partir de la semaine du 28 septembre avec une ouverture de la bibliothèque prévue pour mi-octobre. Les bénévoles seront formés par M. Raphaël PIN, coordonnateur des bibliothèques de la communauté de communes. Une journée portes ouvertes sera organisée avec application du protocole sanitaire.

« Festivals » de Maringes du 18 juillet : cette fin d'après-midi festive a beaucoup plu aux participants. L'équipe municipale remercie l'ensemble des intervenants et bénévoles qui ont œuvré pour que cette journée soit réussie et plus particulièrement M. Paul Nicoli et M. Dominique Hebert qui ont donné gracieusement de leur temps pour l'animation des ateliers. Merci également aux artistes dont les chansons ont enchanté le public.

Si les conditions sanitaires le permettent la Semaine bleue aura lieu du 05 au 09 octobre avec pour thème : « Bien manger pour bien vieillir ». Une visite des jardins du Treille sera au programme du 06 octobre et se ponctuera par un buffet dégustation au restaurant du village. D'autres animations sont en cours de réflexion.

BÂTIMENT :

Le crépis de la nouvelle mairie a été repris sur sa partie basse.

Les travaux de soutènement du mur de la Salvagère seront entrepris aux vacances de la Toussaint.

Chapelle : le maçon s'engage à finir les travaux pour fin octobre.

Nouveau local bibliothèque : réception des travaux le 18 septembre.

### **5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES**

Voirie communautaire : Présentation de la commission aux nouveaux conseillers, définition des rôles de chacun. Les travaux de rénovation de voirie à Ternan débuteront fin septembre. Le tapis en traversée du village ( département) est repoussé pour permettre la réalisation des équipements de sécurité et les travaux de l'impasse du Coquetier l'année prochaine. Un nouveau technicien a été embauché à la CCMDL.

Forum de l'Emploi : Le forum de l'emploi du 17 septembre à Saint Symphorien sur Coise a réuni 230 visiteurs. 100 offres d'emploi étaient proposées.

### **6. QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

**Prochain Conseil Municipal : jeudi 08 octobre 2020 à 20h30 salle haute de la mairie.**